

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *État-major des opérations marine.*

DÉCISION N° 210/DEF/EMM/EMO portant affectation de la frégate anti-sous-marine La Motte-Picquet.

Du 22 décembre 2006

NOR D E F B 0 6 5 2 9 6 6 S

Références :

- a) Décision n° 122/DEF/EMM/OPL/EMO du 4 juillet 2006 (n.i. BO);
- b) Décision n° 38/ALFAN du 31 juillet 2006 (n.i. BO) ;
- c) Message n° 0071 DR 0512 - ALFAN/CEM (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.7.

Référence de publication : BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 59.

A partir du 14 septembre 2007, la frégate anti-sous-marine (FASM) *La Motte-Picquet*, affectée à la force d'action navale, est placée sous le commandement organique de l'amiral adjoint pour le commandement organique à Brest de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN BREST), en sous ordre de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN), et basée à Brest.

Son numéro de coque est D645, son indicatif international est FAMP et son numéro MMSI (*maritime mobil system identification*) est 228727000.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.